

Déclaration de la taxe de séjour Eté 2020

Hébergements non classés toutes catégories confondues sauf hôtellerie de plein air

Mode de calcul de la taxe de séjour pour les hébergements non classés à partir du 1er janvier 2020

Le tarif plafond est de 2,30€ par nuit et par personne majeure.

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Montant total de la prestation d'hébergement Hors Taxes	Nombre de personnes (majeures et mineures) ayant réservées	Prix de la prestation d'hébergement par personne	Nombre de nuitées	Prix de la prestation d'hébergement par personne et par nuit	Calcul du tarif Communal au taux de 2,5%	Calcul du tarif avec la taxe additionnelle départementale	Calcul du tarif de la taxe de séjour à appliquer par personne (majeure) et par nuitée	Tarif Communal Plafond
A remplir	A remplir	=A/B	A remplir	=C/D	=E*2,5/100	=E*0,25/100	=F+G	2,30 €
<i>Exemple pour une famille de 4 personnes avec deux adultes et deux enfants (moins de 18 ans) en séjour d'une semaine avec un hébergement à 800 euros la semaine :</i>								
800,00 €	4	200,00 €	7	28,57 €	0,71 €	0,07 €	0,79 €	2,30 €

Le tarif à appliquer est de 0,79 €. Le montant total de la taxe de séjour à reverser sera donc de 0,79 x 2 (personnes majeures) x 7 (nombre de nuitées) = 11,06 €

Nom et adresse du propriétaire.....

Période : **du 17 mai 2020 au 1^{er} octobre 2020**

Date limite de versement de la taxe de séjour: **le 15 octobre 2020**

Montant total perçu sur la période :

Réglé (en €)

par chèque

(à l'ordre du Trésor public)

en espèces

(jusqu'à 300 €)

Fait à Peisey-Nancroix, le

Signature du déclarant



Formulaire à retourner obligatoirement avec le registre, au verso, à la Mairie de Peisey-Nancroix, rue de l'Ecoles des Mines, 73210 Peisey-Nancroix accompagné du règlement, le cas échéant. Pour toutes informations complémentaires, envoyez un mail tourisme@peisey-nancroix.fr

Registre de logeur – Taxe de séjour au réel 2020

Période du 17 mai 2020 au 1^{er} octobre 2020

Date limite de versement de la taxe : **le 15 octobre 2020**

Nom du loueur : Adresse :

Nom du logement : Adresse : Capacité d'accueil (en nombre de lits) :

N° ordre	Date d'arrivée	Date de départ	Total des nuitées	Nombre d'adultes	Tarif appliqué	Taxe encaissée
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
					TOTAL	

Si vous possédez plusieurs logements, veuillez remplir un registre par logement.

Vous pourrez retirer des exemplaires du formulaire en mairie, sur www.peisey-nancroix.fr et à l'Office de Tourisme.